
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 10 mai 2021 à 19 h
Séance virtuelle - webdiffusion seulement**

PRÉSENCES :

Madame Émilie Thuillier, Mairesse d'arrondissement
Madame Effie Giannou, Conseillère du district de Bordeaux-Cartierville
Madame Nathalie Goulet, Conseillère du district d'Ahuntsic
Monsieur Hadrien Parizeau, Conseiller du district de Saint-Sulpice
Monsieur Jérôme Normand, Conseiller du district du Sault-au-Récollet

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Diane Martel, Directrice d'arrondissement
Madame Marie-Pierre Busseau, Directrice – performance, greffe et services administratifs par intérim
Monsieur Gilles Côté, Directeur du développement du territoire
Monsieur Dominique Paquin, Directeur des travaux publics
Monsieur Jocelyn Gauthier, Directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Madame Chantal Châteauevert, Secrétaire d'arrondissement
Madame Anouk St-Onge, Commandante PDQ 27

Ouverture de la séance

La mairesse d'arrondissement constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19 h.

10.01

Information par les membres du conseil d'arrondissement.

La mairesse d'arrondissement et les conseillers abordent les sujets suivants :

- Madame Émilie Thuillier :
- Annonce le début du vote en ligne, sur Réalisons Montréal, au terme de la 2^e édition du processus de budget participatif ayant abouti en la proposition de 11 projets.
 - Informe des deux consultations publiques à venir, sur le projet de réaménagement du grand parc Marcelin-Wilson et, par la STM, au sujet de la refonte du réseau de transport.
 - Informe du début des démarches pour la mise en place d'un ouvrage de protection permanent pour contrer les crues printanières dans l'emprise de la rue Crevier.
 - Annonce que le recensement du Canada est en cours et qu'il est possible de le compléter en ligne.
 - Aborde la question de la propreté et du civisme en saluant les initiatives de corvées citoyennes et en remerciant la population qui s'est impliquée. Invite tout le monde à collaborer pour garder le domaine public propre par respect pour le voisinage.
- Monsieur Hadrien Parizeau :
- Annonce qu'il se porte candidat à la prochaine élection municipale et qu'il a rejoint le parti Ensemble Montréal.
 - Explique que les conclusions de la consultation publique de l'OCPM pourront apporter des réponses aux préoccupations relatives à la densité du projet d'écoquartier Louvain-Est.
 - Dénonce les actes de vandalisme qui ont laissé des graffitis haineux sur plusieurs propriétés et invite la population à communiquer avec l'arrondissement pour les faire enlever.
 - Annonce un projet de grande murale extérieure dans son district.

- Annonce le projet de place publique sur Louvain Est, entre Lajeunesse et Berri, au niveau du débarcadère de l'école Christ-Roi.
 - Annonce le début des travaux d'aménagement de la place publique à l'angle du boulevard Crémazie et de l'avenue Christophe-Colomb.
 - Invite la population à aller se faire vacciner pour accélérer le retour à la vie normale.
- Madame Effie Giannou :
- Souhaite une joyeuse fête des mères à toutes les mamans et futures mamans du quartier.
 - Mentionne avoir beaucoup apprécié la participation à la consultation publique pour le réaménagement du parc Avila-Vidal et la future Place Alice-Parizeau.
 - Invite la population à visiter le site unarbrepourmonquartier.org pour se procurer un arbre et profiter des judicieux conseils de cet organisme.
 - Annonce que les inscriptions aux Camps de jours débutaient aujourd'hui.
 - Annonce la possibilité de réserver les courts de tennis de l'arrondissement en ligne avec la carte de bibliothèque.
 - Salue le retour d'Adrien Parizeau au sein du parti Ensemble Montréal.
- Madame Nathalie Goulet :
- Remercie l'équipe de l'arrondissement et l'équipe technique qui permettent la webdiffusion de cette séance du conseil d'arrondissement.
 - Annonce que les travaux d'embellissement sont à venir dans tout l'arrondissement.
 - Précise que la consultation publique sur le réaménagement du parc Marcelin-Wilson se tiendra le 9 juin pour le secteur Nord et le 10 juin pour le secteur Sud.
 - Annonce l'octroi, en 20.05, d'un contrat au Comité écologique du Grand Montréal pour l'enlèvement de plantes nuisibles et la plantation d'espèces indigènes aux parcs des Bateliers et de la Merci ainsi que dans le boisé Saint-Sulpice.
 - Se réjouit de la réouverture des jardins communautaires pour favoriser l'accès à l'agriculture urbaine.
 - Rappelle les conditions de distribution des fleurs, du paillis et du compost.
 - Annonce que le Marché public reprend du service tous les samedis, à compter du 26 juin, ainsi que la possibilité de faire des commandes en ligne à l'avance. De plus, d'autres marchés solidaires et mobiles viennent bonifier l'offre de service alimentaire cet été (40.01).
 - Termine en encourageant la population à aller se faire vacciner.
- Monsieur Jérôme Normand :
- Annonce que le contrat pour le réaménagement de la phase 1 du parc des Hirondelles, suite à une grande consultation publique, sera octroyé ce soir.
 - Annonce l'octroi en 20.02 du contrat de voirie pour l'aménagement d'une nouvelle piste cyclable sur la rue De Saint-Firmin et le remplacement des tuyaux en plomb.
 - Annonce l'octroi du contrat pour un vaste chantier qui améliorera la sécurité et l'esthétique du boulevard Gouin.
 - Informe que le projet de rue partagée du boulevard Gouin sera présenté à la population le 20 mai en webdiffusion. Précise que ce projet vise notamment l'ajout de ralentisseurs de vitesse.

Période d'intervention du public sur la demande de dérogation mineure:

9785, avenue Péloquin - Lot 2 497 025 du cadastre du Québec : autoriser une implantation à la ligne 0 (zéro) au lieu de 1,5 mètre du côté gauche du bâtiment projeté sur toute la longueur de la limite latérale (40.07).

À l'expiration de la période prévue pour la consultation écrite, aucun commentaire ni question n'ont été reçus.

10.03

Correspondance / Dépôt de documents

Aucun document.

10.04

Période de questions du public

À 19 h 30, la mairesse d'arrondissement annonce le début de la période de questions. Les personnes identifiées ci-dessous ont acheminé des questions aux membres du conseil d'arrondissement concernant les sujets suivants.

- | | |
|-------------------|---|
| Mike D'Aliesio | - Vitesse automobile sur la rue d'Iberville, entre la rue Prieur et le boulevard Henri-Bourassa. |
| Ben Salem | - Suivi d'une demande d'installation d'un espace de débarcadère devant le commerce situé au 9021, rue Lajeunesse. |
| Caroline Turcotte | - Demande d'interdire les souffleuses à feuilles dans l'arrondissement. |
| Yacine Oulde | - Demande l'aménagement d'un sentier cyclable permettant de connecter les parcs-nature Bois-de-Liesse et Bois-de-Saragay de même que le parc Noël-Nord. |
| Serge Trouillard | - Demande d'installer des panneaux de signalisation interdisant le virage en U sur le boulevard Henri-Bourassa, en direction Ouest, à l'intersection de la rue Curotte et des rues avoisinantes.

- Demande qui est propriétaire de la clôture érigée dans le parc Gouin empêchant l'accès aux berges et au Parc Maurice-Richard. |
| Rosanna Woo | - Demande l'ajout d'un feu pour les cyclistes sur le REV, à l'intersection des rues Lajeunesse et Fleury. |
| Denis Marcil | - Insatisfait de la qualité des travaux d'asphaltage en général. |
| Philippe Lécuyer | - Demande d'entretien/propreté le long du boulevard Pélissier, aux abords de l'Autoroute 15 en direction du boulevard de l'Acadie. |
| Denise Landry | - Demande d'entretien/propreté le long du boulevard Pélissier, aux abords de l'Autoroute 15 en direction du boulevard de l'Acadie. |
| Lyse Baillargeon | - Danger des multiples usages de la piste cyclable sur la rue Sauriol (vélos, trottinettes, planches à roulettes, patins à roulettes, triporteurs, jogging, piétons, poussettes, etc.). |
| Scott McKay | - Remplacement d'un escalier extérieur sur un bâtiment d'intérêt patrimonial. |
| Daniel Barbeau | - Demande l'ajout d'un panneau d'arrêt à l'angle des rues Saint-Urbain et Fleury.

- Terrain vague à l'angle du boulevard Saint-Laurent et de la rue Fleury jonché de débris de construction. |
| Diane Thibaudeau | - Suivi – Marché Tropic-Léo. |

- Helen Bouzianis - Planification des travaux de réparation de la rue James-Morrice, incluant le remplacement de la tuyauterie.
- Cathy Prahalias - Mauvais état de la rue James-Morrice, au sud de la rue Dudemaine.
- Peggy Vrettis - Planification des travaux pour refaire la rue James-Morrice.
- Frédéric Bataille - Problème de configuration de la piste cyclable sur la rue Saint-Hubert.
- Roger Lalonde - Occupation de l'emprise de la Ville à l'angle des rues Clark et Fleury.
- Janine Renaud - Densité appréhendée du futur Écoquartier Louvain Est.
- Dina Carbone - Problématiques multiples sur le tronçon de la rue De Lorimier entre les rues de Port-Royal et Sauvé : vitesse et densité de la circulation automobile, bruit, odeur, poussière, îlots de chaleur, propreté, etc.

Cette période de questions prend fin à 20 h 16.

10.05

CA21 09 0116

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 10 mai 2021.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 10 mai 2021, tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

CA21 09 0117

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 12 avril 2021.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

de considérer comme lu et ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 12 avril 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

CA21 09 0118

Approuver la liste des projets à inscrire sur le bulletin de vote citoyen qui sont susceptibles d'être mis en oeuvre sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'appuyer l'inscription des projets suivants sur le bulletin de vote dans le cadre du budget participatif de Montréal :
 - a) 1a - Vélostations de proximité,
 - b) 1e - Parcours verts locaux pour favoriser la marche,
 - c) 1f - Place publique santé,
 - d) 1g - Parcours riverain Gouin (version SOVERDI)
 - e) 1o - Verdissement de rues, boulevards et artères commerciales,
 - f) 2t - Zones nourricières écologiques,
 - g) 3f - Convertir la moitié de la rue Millen en jardins communautaires/parcs,
 - h) 3d - Des jardins communautaires renouvelés pour Montréal,
 - i) 4 h - L'espace Meilleur : valorisation d'un espace urbain dans Ahuntsic,
 - j) 4m - Jardins d'éducation cycliste;
2. de prendre en charge la mise en oeuvre du ou des projets lauréats à l'issue du vote citoyen;
3. d'assumer les dépenses de fonctionnement qui pourraient en découler.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12.01 1216492001

CA21 09 0119

Approuver la convention de services à intervenir avec GUEPE, Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement, pour l'accessibilité aux installations sportives, pour la période du 1er mars au 31 décembre 2021 / Autoriser une dépense totale de 57 262 \$, taxes incluses.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

1. d'approuver la convention de services à intervenir avec GUEPE, Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement, pour l'accessibilité aux installations sportives, pour la période du 1^{er} mars au 31 décembre 2021;
2. d'autoriser à cette fin une dépense de de 57 262 \$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1213060008

CA21 09 0120

Accorder un contrat à Demix Construction une division de groupe CRH Canada inc. pour des travaux de voirie sur les rues Saint-Firmin et Sauriol Est (PCPR 2021) pour un montant de 1 622 425,34 \$, taxes incluses -Appel d'offres public S-AC-2021-003 - 4 soumissionnaires / Autoriser une dépense totale de 2 021 495,37 \$, incluant les taxes, les frais incidents et le budget de contingences.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

1. d'accorder à Demix Construction une division de groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de voirie sur les rues Saint-Firmin et Sauriol Est (PCPR 2021), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 622 425,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2021-003;
2. d'autoriser une dépense de 206 429,42 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 192 640,61 \$, taxes incluses, à titre de frais incidents;
4. d'autoriser une dépense totale de 2 021 495,37 \$, incluant les taxes, le budget de contingences et les frais incidents;
5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 42% par l'arrondissement pour un montant de 857 051,02 \$ et à 58% par la Direction des réseaux d'eau (DRE) pour un montant de 1 164 444,35 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1217930001

CA21 09 0121

Accorder un contrat à Salvex inc. pour des travaux d'aménagement au parc des Hirondelles pour un montant de 2 015 799,19 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S-AC-2021-007 - 4 soumissionnaires / Autoriser une dépense totale de 2 317 379,11 \$, incluant les taxes, les frais incidents et le budget de contingences.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

1. d'accorder à Salvex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'aménagement au parc des Hirondelles, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 015 799,19 \$ \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2021-007;
2. d'autoriser une dépense de 201 579,92 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 100 000 \$, taxes incluses, à titre de frais incidents;
4. d'autoriser une dépense de 2 317 379,11 \$, incluant les taxes, le budget de contingences et les frais incidents;
5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1216074001

CA21 09 0122

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 23 700 \$ à l'organisme Entre-Maisons Ahuntsic, pour l'année 2021, dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2021 / Approuver la convention à cet effet.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 23 700 \$, pour l'année 2021, à l'organisme ci-après désigné, pour la période et le montant indiqué, dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2021;

Organisme	Projet	Période	Montant
ENTRE-MAISONS AHUNTSIC	Intervention de milieu HLM jeunesse André- Grasset	1 ^{er} janvier - 31 décembre 2021	23 700 \$

2. d'approuver la convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1212971005

CA21 09 0123

Approuver la convention de services à intervenir avec le Comité Écologique du Grand Montréal (CEGM) pour la protection et la mise en valeur du milieu naturel aux parcs des Bateliers et de la Merci et du Bois-de-Saint-Sulpice, pour l'année 2021 / Autoriser une dépense totale de 79 288,90 \$, taxes incluses / Imputation à la réserve pour fins de parcs.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'approuver la convention de services à intervenir avec le Comité Écologique du Grand Montréal (CEGM) pour la protection et la mise en valeur du milieu naturel aux parcs des Bateliers, de la Merci et du Bois-de-Saint-Sulpice;
2. d'autoriser à cette fin une dépense totalisant 79 288,90 \$, taxes incluses pour l'année 2021, répartie de la façon suivante:
 - 10 596,39 \$: parcs des Bateliers et de la Merci
 - 66 230,25 \$: parc du Bois-de-Saint-Sulpice
 - 2 462,26 \$: travaux de remplissage de mangeoires d'oiseaux (janvier à avril 2021);
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1219132002

CA21 09 0124

Accorder un contrat à 9129-2201 Québec inc. (Travaux Routiers Métropole) pour des travaux de reconstruction de chaussées, de trottoirs, de l'éclairage, de l'aqueduc et de l'égout combiné sur le boulevard Gouin entre les avenues Christophe-Colomb et Curotte (PRR 2021) pour un montant de 3 497 639,82 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S-AC-2021-006 - 5 soumissionnaires / Autoriser une dépense totale de 4 333 108,39 \$, incluant les taxes, les frais incidents et le budget de contingences.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

1. d'accorder à Travaux Routiers Métropole (9129-2201 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de reconstruction de chaussées, de trottoirs, de l'éclairage, de l'aqueduc et de l'égout combiné sur le boulevard Gouin entre les avenues Christophe-Colomb et Curotte (PRR 2021), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 497 639,82 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2021-006;
2. d'autoriser une dépense de 358 849,70 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 476 618,87 \$, taxes incluses, à titre de frais incidents;
4. d'autoriser une dépense totale de 4 333 108,39 \$, incluant les taxes, le budget de contingences et les frais incidents;
5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par la Direction des réseaux d'eau, pour un montant de 2 869 523,41 \$, taxes incluses et par le Service de l'urbanisme et de la mobilité pour un montant de 1 463 584,98 \$, taxes incluses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.06 1218106001

CA21 09 0125

Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 31 mars 2021.

Considérant qu'un rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés doit être fait au conseil d'arrondissement conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

de prendre acte du rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 31 mars 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1213757005

CA21 09 0126

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 7 600 \$ à différents organismes afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'accorder un soutien financier totalisant 7 600 \$ aux différents organismes ci-après énumérés, afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités :

MONTANT	ORGANISMES
200 \$	LOISIRS SOPHIE BARAT
200 \$	CONSEIL RÉGIONAL DES PERSONNES ÂGÉES ITALO-CANADIENNES DE MONTRÉAL (POUR CLUB D'ÂGE D'OR JOHN-CABOTO)
200 \$	CONSEIL RÉGIONAL DES PERSONNES ÂGÉES ITALO-CANADIENNES DE MONTRÉAL (POUR CLUB D'ÂGE D'OR MARIA S.S. DELLE GRAZIE)
200 \$	CONSEIL RÉGIONAL DES PERSONNES ÂGÉES ITALO-CANADIENNES DE MONTRÉAL (POUR CLUB D'ÂGE D'OR LES PIONNIERS)
200 \$	CONSEIL RÉGIONAL DES PERSONNES ÂGÉES ITALO-CANADIENNES DE MONTRÉAL (POUR CLUB D'ÂGE D'OR MARCELIN-WILSON)
200 \$	LES RETROUVAILLES (RESIDENCE)
200 \$	CLUB 50 ANS + DE CLAUDE-ROBILLARD
200 \$	CLUB SOCIAL HENRI-JULIEN
200 \$	ASSOCIATION FAMILIALE DES LOCATAIRES ANDRÉ-GRASSET
200 \$	CLUB DE BOCCE L'ACADIE
300 \$	SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU DOMAINE DE SAINT-SULPICE
400 \$	ENTRE-MAISONS AHUNTSIC
400 \$	LES COPAINS DE ST-SIMON
400 \$	SERVICE DES LOISIRS CHRIST ROI
200 \$	CONCERTATION-FEMME
200 \$	CENTRE DES FEMMES SOLIDAIRES ET ENGAGÉES
200 \$	RUE ACTION PRÉVENTION JEUNESSE
200 \$	TABLE DE CONCERTATION-JEUNESSE BORDEAU-CARTIERVILLE
100 \$	FÉDÉRATION SPORTIVE DE SALABERRY INC.
100 \$	CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE BORDEAUX-CARTIERVILLE
100 \$	ENTRAIDE BOIS-DE-BOULOGNE
100 \$	GUËPE, GROUPE UNI DES ÉDUCATEURS-NATURALISTES ET PROFESSIONNELS EN ENVIRONNEMENT
150 \$	UNION GÉNÉRALE SPORTIVE ARMÉNIENNE (HOMENETMEN-GAMK) INC.
150 \$	TABLE DE CONCERTATION-JEUNESSE BORDEAU-CARTIERVILLE
150 \$	CONSEIL LOCAL DES INTERVENANTS COMMUNAUTAIRES DE BORDEAUX-CARTIERVILLE (C.L.I.C.)
150 \$	ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE GOUIN OUEST
150 \$	LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE LA TRANSFIGURATION-DE-NOTRE-SEIGNEUR
150 \$	CLUB DE CANOTAGE DE CARTIERVILLE INC.
150 \$	CARTIER ÉMILIE
200 \$	LE CERCLE MARONITE SERVICE ET SOLIDARITÉ HUMAINE
200 \$	ASSOCIATION MUSULMANE DU CANADA (POUR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE LAURENTIEN)
200 \$	LA COMMUNAUTÉ GRECQUE ORTHODOXE DES ARCHANGES MICHEL ET GABRIEL (POUR COMITÉ DE SOUTIEN COMMUNAUTAIRE PHILOPTOCHOS)
200 \$	LA COMMUNAUTÉ GRECQUE ORTHODOXE DES ARCHANGES MICHEL ET GABRIEL (POUR ATELIERS PÉDAGOGIQUES)
200 \$	CLUB DE BOCCE L'ACADIE
200 \$	ASSOCIATION DE L'ÂGE D'OR "ANAGENISSIS"
200 \$	CENTRE HELLENIQUE DE PERSONNES ÂGÉES DE L'ACADIE
200 \$	LA CORBEILLE – BORDEAUX - CARTIERVILLE
250 \$	LA CROIX DE SECOURS ARMÉNIENNE INC.

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

CA21 09 0127

Édicter une ordonnance autorisant l'établissement de marchés de quartier saisonniers et d'un circuit de marché mobile dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour l'année 2021 et abroger l'ordonnance OCA21 009.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'édicter, en vertu du Règlement sur les marchés publics (R.R.V.M., chapitre M-2, article 13, paragr. 1° et 4°), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'établissement de marchés de quartier saisonniers et d'un circuit de marché mobile 2021 sur les sites, aux dates et aux heures identifiées dans ladite ordonnance;

d'abroger l'ordonnance OCA21 009.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1216435001

CA21 09 0128

Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, autoriser l'occupation du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur et la fermeture de rues.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

d'approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et autoriser l'occupation du domaine public sur les sites, aux dates et aux heures identifiés au tableau des événements publics joint à la présente résolution;

d'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragr. 8°), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant la fermeture de rues, sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1213060009

CA21 09 0129

Déposer le rapport de la consultation écrite relatif à l'immeuble portant le numéro 2915, boulevard Henri-Bourassa Est - Lot 1 742 540 du cadastre du Québec.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

de déposer le rapport de la consultation écrite concernant le premier projet de résolution CA21 09 0108 visant à autoriser l'aménagement des unités de stationnement à l'extérieur du bâtiment situé au 2915, boulevard Henri-Bourassa Est – Lot 1 742 540 du cadastre du Québec – Zone 1508.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03A 1211066005

CA21 09 0130

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un second projet de résolution visant à autoriser l'aménagement des unités de stationnement à l'extérieur du bâtiment situé au 2915, boulevard Henri-Bourassa Est - Lot 1 742 540 du cadastre du Québec - Permis 3002647894 - Zone 1508.

Vu les arrêtés ministériels en vigueur du ministère de la Santé et des Services sociaux, le premier projet de résolution CA21 09 0108 a été soumis à une procédure de consultation écrite de 15 jours, soit du 14 au 29 avril 2021 inclusivement, laquelle a été annoncée par un avis public le 14 avril 2021;

Considérant le dépôt du rapport de la consultation écrite à la présente séance;

Considérant que le conseil d'arrondissement autorise la poursuite du processus d'adoption du présent projet de résolution;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré l'article 570 (emplacement d'une aire de stationnement) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), un second projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 1 742 540 du cadastre du Québec et portant le numéro 2915, boulevard Henri-Bourassa Est, l'autorisation d'aménager la totalité des unités de stationnement à l'extérieur du bâtiment, à la condition suivante :

- les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 60 mois suivant son entrée en vigueur.

Si le délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03B 1211066005

CA21 09 0131

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution visant à autoriser l'agrandissement du bâtiment et le réaménagement du stationnement existant de l'immeuble portant les numéros 2605 à 2609, rue Fleury Est - Lot 1 744 241 du cadastre du Québec - Zone 1509.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles :

- 50.1 (marge latérale)
- 539 (dimension d'une unité de chargement)
- 546 (aire de chargement sur le même terrain)
- 552 (aire de chargement à moins de 3 m d'une zone autorisant l'habitation)
- 553 (absence de clôture)
- 556 (absence de voie d'accès à l'aire de chargement)
- 571 (aire de stationnement en cour avant)
- 572 (distance de l'emprise de la voie publique)
- 573 (aire de stationnement en façade dans les zones H.1, H.2 ou H.3)
- 574 (nombre d'unités de stationnement aménagées en façade)
- 575 (conditions d'une aire de stationnement en façade)
- 576 (espace minimal de 10 m entre la façade et l'emprise de la voie publique)
- 578 (dimensions d'une unité de stationnement)
- 579 (accès à une aire de stationnement)
- 580 (largeur d'une voie d'accès)
- 581 (largeur des voies de circulation)
- 588 (rejoindre voie publique en marche avant)
- 590 (absence d'un panneau d'avertissement, d'un dos d'âne et d'une enseigne)
- 592 (absence de dégagement minimal sur le périmètre d'une aire de stationnement de 5 unités et plus)
- 593 (dégagement recouvert de végétaux ou de minéraux)
- 594 (dégagement recouvert de 60% de végétaux)
- 595 (absence de séparation entre le dégagement et l'aire de stationnement)
- 596 (absence d'éléments de séparation avec le domaine public)
- 602 (absence de voie d'accès)
- 604 (dos d'âne devant une voie d'accès à une aire de stationnement)
- 605 (distance minimale entre une voie d'accès à une aire de stationnement et l'intersection de 2 voies publiques)
- 606 (passage piétonnier traversant une aire de stationnement)
- 607 (éclairage nocturne de l'aire de stationnement)

du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuhtsic-Cartierville (01-274), un premier projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 1 744 241 du cadastre du Québec et portant les numéros 2605 à 2609, rue Fleury Est, l'autorisation d'agrandir le bâtiment et d'aménager le terrain à la condition suivante :

- l'agrandissement du bâtiment, l'aménagement du stationnement et l'aménagement paysager doivent être substantiellement conformes aux plans de l'annexe A.

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plan des nouveaux aménagements extérieurs numéro A-AME, préparé par Fernando De Marco, architecte, daté du 17 février 2021, révisé le 19 avril 2021 et estampillé par la Direction du développement du territoire le 19 avril 2021.

Plan d'aménagement paysager, préparé par Julie Bélanger, architecte-paysagiste, daté du 8 mars 2021, révisé le 19 avril 2021 et estampillé par la Direction du développement du territoire le 19 avril 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

CA21 09 0132

Déposer le rapport de la consultation écrite relatif au projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

de déposer le rapport de la consultation écrite concernant le premier projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin de corriger des lacunes observées à l'application de la réglementation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05A 1211066004

CA21 09 0133

Adopter un second projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin de corriger des lacunes observées à l'application de la réglementation.

Vu les arrêtés ministériels en vigueur du ministère de la Santé et des Services sociaux, le premier projet de règlement CA21 09 0111 a été soumis à une procédure de consultation écrite de 15 jours, soit du 19 avril au 4 mai 2021 inclusivement, laquelle a été annoncée par un avis public le 19 avril 2021;

Considérant le dépôt du rapport de la consultation écrite à la présente séance;

Considérant que le conseil d'arrondissement autorise la poursuite du processus d'adoption du présent projet de règlement;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'adopter un second projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin de corriger des lacunes observées à l'application de la réglementation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05B 1211066004

CA21 09 0134

Avis de motion en vue de l'adoption d'un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin de corriger des lacunes observées à l'application de la réglementation, notamment au niveau de la plantation, de l'entretien, de la protection et de l'abattage des arbres..

avis de motion est donné par la mairesse Émilie Thuillier qu'il sera présenté pour adoption, lors de la prochaine séance, un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin de corriger des lacunes observées à l'application de la réglementation, notamment au niveau de la plantation, de l'entretien, de la protection et de l'abattage des arbres.

40.06A 1211066003

CA21 09 0135

Adopter un premier projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin de corriger des lacunes observées à l'application de la réglementation, notamment au niveau de la plantation, de l'entretien, de la protection et de l'abattage des arbres.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'adopter un premier projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin de corriger des lacunes observées à l'application de la réglementation, notamment au niveau de la plantation, de l'entretien, de la protection et de l'abattage des arbres.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06B 1211066003

CA21 09 0136

Accorder une dérogation mineure visant à autoriser, pour l'immeuble portant le numéro 9785, avenue Péloquin, une implantation à la ligne 0 (zéro) au lieu de 1,5 mètre du côté gauche du bâtiment projeté sur toute la longueur de la limite latérale - Lot 2 497 025 du cadastre du Québec - Demande de dérogation 3002514894.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure, pour le bâtiment situé 9785, avenue Péloquin et érigé sur le lot 2 497 025 du cadastre du Québec, visant à une implantation à la ligne 0 (zéro) au lieu de 1,5 mètre du côté gauche du bâtiment projeté sur toute la longueur de la limite latérale;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui recommande son acceptation;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des arrêtés ministériels en vigueur du ministère de la Santé et des Services sociaux, la demande a été soumise à une procédure de consultation écrite de 15 jours, soit du 6 au 21 avril 2021 inclusivement, laquelle a été annoncée par un avis public le 6 avril 2021;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire ni question n'ont été reçus lors de cette procédure de consultation écrite, tel qu'indiqué au rapport joint au dossier décisionnel;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'accorder, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, une dérogation mineure autorisant, pour l'immeuble portant le numéro 9785, avenue Péloquin, et érigé sur le lot 2 497 025 du cadastre du Québec, une implantation à la ligne 0 (zéro) au lieu de 1,5 mètre du côté gauche du bâtiment projeté sur toute la longueur de la limite latérale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1217747003

CA21 09 0137

Demander au conseil d'agglomération de modifier le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal afin d'ajouter une dérogation à la plaine inondable dans le cadre du projet de construction d'un ouvrage de protection permanent dans l'emprise de la rue Crevier (lot 2 378 511 du cadastre du Québec) situé sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

de demander au conseil d'agglomération de modifier le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal afin d'ajouter une dérogation à la plaine inondable dans le cadre du projet de construction d'un ouvrage de protection permanent dans l'emprise de la rue Crevier (lot 2 378 511 du cadastre du Québec) situé sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1211066010

CA21 09 0138

Procéder à la nomination de deux membres réguliers et au renouvellement d'un membre régulier et d'un membre suppléant du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

de nommer madame Mariette Bechara et monsieur François Bourret à titre de membres réguliers et de procéder au renouvellement du mandat de madame Stéphanie Fortin à titre de membre régulier et de madame Caroline Parent à titre de membre suppléant du comité consultatif d'urbanisme pour une période de 2 ans, du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01 1211066009

CA21 09 0139

Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 10 mars 2021.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

de prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 10 mars 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.01 1218983003

Affaires nouvelles

Aucun dossier.

70.02

Levée de la séance

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités, la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville du lundi 10 mai 2021 est levée à 20 h 27.

70.03

Émilie Thuillier (S)

Mairesse d'arrondissement

Chantal Châteaupert (S)

Secrétaire d'arrondissement